

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 08 novembre 2013**

Nombre de conseillers en exercice .....	15
Nombre de présents .....	11
Vote par procuration.....	2
Nombre de votants.....	13
Date de convocation du conseil municipal: le 31 octobre 2013	

L'an deux mil treize, le huit novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.  
La séance a été publique.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR, Etienne MARTEGOUTTE.

Secrétaire de séance : Frédérique JARDIN

**01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2013**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR, Etienne MARTEGOUTTE.

Secrétaire de séance : Frédérique JARDIN

**02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**  
**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

- DIA 2013/0021 : trois terrains, cadastrés C 833, C 834 et C836 d'une superficie totale de 334 m<sup>2</sup>, situé au 47, rue Henri PROUST,
- DIA 2013/0022 : 1 maison d'habitation, cadastrée C 848 d'une superficie de 195 m<sup>2</sup>, située au 18, place des religieuses.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR, Etienne MARTEGOUTTE.

Secrétaire de séance : Frédérique JARDIN

### **03-DECISIONS DU MAIRE : VENTE DE MOBILIER**

Comme décidé lors du Conseil Municipal du 6 septembre dernier, M. le Maire a pris une décision administrative afin de définir les tarifs de vente du mobilier communal réformé.

Les tarifs décidés sont les suivants : voir pièce jointe

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR.

Etienne MARTEGOUTTE arrive à 20h45.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

Nombre de conseillers en exercice .....	15
Nombre de présents .....	12
Vote par procuration.....	2
Nombre de votants.....	14
Date de convocation du conseil municipal: le 31 octobre 2013	

### **04- DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT**

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'assainissement collectif et les motifs qui l'ont amené à choisir, au vu de l'avis de la commission et après négociation l'offre de l'entreprise SOGEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le choix de Monsieur le Maire,
- Décide en conséquence de confier l'affermage du service d'assainissement collectif à la société SOGEA,
- Approuve le projet de contrat de délégation,
- Approuve le projet de règlement des services annexé au contrat,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

### **05-DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3**

Voir document joint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider la décision modificative budgétaire n°3 comme indiqué dans la pièce jointe à la délibération.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

#### **06- FERMETURE D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE**

L'attaché territorial en charge des affaires culturelles de la commune est passé devant la commission de recrutement le 14 octobre dernier. En effet, dans le cadre de la loi sur la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique territoriale les agents engagés depuis une longue période sous la forme d'un contrat de droit privé ont la possibilité d'être intégrés dans la fonction publique. Le jury ayant rendu un avis favorable, le Conseil Municipal doit fermer le poste d'attaché territorial en contrat à durée indéterminée et ouvrir un poste d'attaché territorial afin que M. le Maire puisse « le stagiairiser ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de fermer un poste d'attaché territorial en contrat à durée indéterminée.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

#### **07- OUVERTURE D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL**

L'attaché territorial en charge des affaires culturelles de la commune est passé devant la commission de recrutement le 14 octobre dernier. En effet, dans le cadre de la loi sur la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique territoriale les agents engagés depuis une longue période sous la forme d'un contrat de droit privé ont la possibilité d'être intégrés dans la fonction publique. Le jury ayant rendu un avis favorable, le Conseil Municipal doit fermer le poste d'attaché territorial en contrat à durée indéterminée et ouvrir un poste d'attaché territorial afin que M. le Maire puisse le « stagiairiser ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'ouvrir un poste d'attaché territorial

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

### **08- IMPLANTATION D'UNE BORNE ELECTRIQUE**

Le SIEIL 37 a demandé à la Ville de Richelieu de pouvoir implanter une borne de rechargement des véhicules électriques sur son territoire. Le coût n'est pas définitif mais la dépense pour la commune devrait être de l'ordre de 3 000 € sur une dépense totale de plus de 12 000 €.

Ensuite, le SIEIL prendrait en charge les coûts de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de reporter ce point lors d'un prochain Conseil Municipal, lorsque nous aurons tous les éléments nécessaires à la prise de décision.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

### **09- CHORALE EX-ARTE**

Le Conseil Communautaire du Pays de Richelieu, de par sa compétence culturelle, est chargé de reverser les subventions qu'il a perçues du Conseil Général aux associations culturelles du secteur. Or certaines de ces associations sont d'intérêt communal et non intercommunal. Il a été décidé que ce soit la commune qui verse les sommes aux associations qui entrent dans sa compétence.

Par conséquent, la communauté de communes verse la somme à la commune et à charge pour cette dernière de reverser les sommes à chaque association entrant dans sa compétence.

Le Conseil Général a versé la somme de 500 € à la communauté de communes, qui a délibéré pour reverser le montant à la commune. Cette dernière doit reverser cette somme à la chorale « Ex-Arte ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à percevoir la somme de 500 € de la communauté de communes et autorise M. le Maire à reverser cette somme à la chorale Ex Arte.

Étaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

## **10- TRANSFERT DE BIENS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le Conseil municipal, en début d'année, a déjà délibéré sur les transferts de compétences à la communauté de communes du Pays de Richelieu. Maintenant, les conseillers municipaux doivent délibérer sur les biens transférés. La commune doit mettre à disposition le « local passager » afin que la communauté de communes entretienne ce local et que ce dernier lui soit mis à disposition dans le cadre de sa nouvelle compétence.

Le cas est quasiment le même pour le gymnase sauf que la commune n'étant pas la propriétaire, la convention d'utilisation du gymnase doit être signée entre la communauté de communes et le collège (Conseil Général) et non plus entre la commune et le collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de mettre à la disposition de la communauté de communes la partie du bâtiment abritant le local passager et de rompre la convention qui la lie au Conseil Général pour la gestion du gymnase.

Étaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

## **11- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

Le Conseil Municipal a déjà délibéré sur le pré-projet éducatif territorial et il doit maintenant délibérer sur le projet.

La commune de Richelieu étant déjà passée à la semaine de 4,5 jours depuis septembre 2012, le gros du travail était déjà réalisé. Cela explique le peu de différence entre le pré-projet et le projet.

Voir pièce jointe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider le projet éducatif tel que présenté et autorise M. le Maire à signer ce projet éducatif territorial.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

## **12- RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DE LA REGION CENTRE**

M. le Maire présente le rapport d'activité annuel 2012 du Conseil Régional et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

## **13- OPERATION TERRES ET COULEURS**

M. le Maire rappelle l'opération terres et couleurs qui s'est déroulée le 7 septembre dernier. Afin que cette opération soit une réussite, il était nécessaire de repeindre un maximum de porches notamment ceux de la Grande Rue qui sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. En effet cette journée a fait l'objet d'un reportage qui sera diffusé sur France 3 dans le cadre de l'émission des « Racines et des Ailes ».

Toutefois, au préalable les porches devaient être « préparés », c'est-à-dire décapés.

Afin de pouvoir réaliser l'opération qui s'avère être une opportunité pour la Ville de Richelieu, tant au niveau du patrimoine que sur le plan touristique, M. le Maire s'est engagé à ce que la commune prenne en charge le coût du décapage pour un montant total de 5 441, 01 € TTC.

La règle générale veut que les dépenses d'une commune ne doivent pas financer des intérêts privés. Toutefois, à partir du moment où l'intérêt public transparait - même s'il s'accompagne d'un intérêt privé - l'utilité publique de la dépense sera reconnue (CE, 21 déc. 1994, commune de Théoule sur Mer).

Or, ici, on peut sans nul doute, estimer qu'il y a mélange, au bon sens du terme, entre intérêts privés et l'intérêt général. La prise en charge de ces travaux est justifiée par la volonté de la commune de valorisation du patrimoine (opération soutenue et cofinancée par la direction régionale des affaires culturelles, DRAC, et par l'architecte des bâtiments de France, ABF) et augmenter l'attractivité touristique (émission de télévision, articles de presse, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 4 contre,

- Décide de valider la prise en charge de ces dépenses, pour un montant de 5 441,01 € TTC car cette opération avait un caractère d'utilité publique reconnu.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Arnaud SACCOMANDI, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à Hervé NOVELLI, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

## **14- QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Inondations**

Suite à la demande formulée par M. le Maire auprès de l'Etat, le laboratoire régional de Blois, antenne du Centre d'études techniques Normandie Centre, a été désigné pour réaliser l'étude de diagnostic sur les inondations survenues en juin dernier.

M. Bresson, directeur de la direction départemental d'Indre et Loire, est venu à la mairie afin de présenter le planning prévisionnel :

1<sup>ère</sup> phase : diagnostic initial :

- Objectif : comprendre les phénomènes survenus en juin dernier,
- Recueil des témoignages,
- Analyse des photos aériennes.

2<sup>ème</sup> phase : analyse de la pluviométrie :

- Durées des précipitations,
- Intensités et cumuls,
- Répartition spatiale.

3<sup>ème</sup> phase : estimation des débits :

4<sup>ème</sup> phase : préconisations pour réduire la vulnérabilité de Richelieu aux inondations.

### **PLANNING :**

- Interventions sur la commune au cours des mois de novembre, décembre 2013 et janvier 2014,
- Présentation du diagnostic (zones inondées, pluies et débits) en janvier 2014,
- Préconisations pour fin janvier – début février 2014.

### **2/ déviation**

Le Conseil Général a travaillé sur différents tracés possibles. Le choix définitif sera réalisé après une concertation publique qui aura lieu les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> semaines de janvier. A priori, une réunion publique de concertation aura lieu le 10 janvier prochain (date à confirmer).

En amont, une réunion de concertation entre le CG et les maires des communes concernées est prévue, le 6 décembre. Les communes concernées sont Richelieu, Assay, Champigny sur Veude et Pouant. Elles ne sont pas toutes sur le tracé mais risquent d'être concernées par les mesures compensatoires exigées par la LPO et la DREAL.

Une autre réunion est prévue en décembre avec la chambre d'agriculture afin de commencer à échanger sur les effets du choix du tracé sur les exploitations agricoles à proximité. Cette réunion aura lieu dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de décembre, certainement le 19 ou 20 décembre.

Les mesures compensatoires demandées par la LPO sont revues à la baisse. 25 ha devraient être suffisants afin d'accueillir les outardes délogées par la construction du dernier tronçon de la déviation.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Début 2014 : concertation publique sur le choix du tracé,
- Année 2014 : préparation du dossier de DUP et négociation avec les agriculteurs,
- Vers mars 2015 : saisie de l'Etat et DUP,
- Sept 2015 : fin de la déclaration d'utilité publique,
- Fin 2015 et début 2016 : archéo préventive,
- Sept 2016 : appel d'offres,
- Fin 2016 : début des travaux,
- Mi 2017 : fin des travaux.

### **3/ Camerone 2014 à Richelieu**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que Richelieu accueillera, le samedi 26 avril, l'amicale des Anciens Combattants de la Légion Etrangère d'Indre-et-Loire pour la commémoration du combat de Camerone.

### **4/ Lettre de Monseigneur Aubertin**

M. Novelli informe le Conseil Municipal de Richelieu qu'il a reçu un courrier de Monseigneur Aubertin pour s'excuser de n'avoir pas pu être présent lors des journées du Patrimoine pour la présentation au public de l'encyclopédie Diderot et d'Alembert. Il remercie le Conseil Municipal de cette initiative qui a permis de « sauver » ces œuvres.

### **5/ courrier suite aux inondations**

M. le Maire souhaite donner lecture d'une lettre de remerciements adressée à la commune afin de remercier M. le Maire, le Conseil Municipal et les employés municipaux des efforts réalisés suite aux inondations qui ont touchés Richelieu.

### **6/ Concert de musique et patrimoine**

M. le Maire informe les conseillers municipaux de la tenue d'un concert de Musique et Patrimoine qui aura lieu le dimanche 7 septembre 2014.

### **7/ Proposition d'acquisition de terrain**

Pierre Gravel indique qu'un terrain serait à vendre, rue Fontaine mademoiselle. Cette parcelle fait 11 056 m<sup>2</sup>. La commune pourrait en acquérir, environ 4 000 m<sup>2</sup>.

Cela permettrait de :

- Créer une réserve foncière,



- Réaliser une voie le long de la voie ferrée pour relier la rue Fontaine Mademoiselle à la rue du Moulin à Vent,
- Permettre le désenclavement des parcelles se trouvant entre la ligne de chemin de fer et la propriété de la commune,
- Permettre, par voie d'échange, de créer une zone de stationnement pour le collège et les équipements sportifs de la commune.

M. le maire demande à ce que la commission urbanisme se réunisse sur ce sujet et émette un avis pour que ce point soit étudié lors du prochain Conseil Municipal.